



Communiqué de presse

Berne, le 8 mars 2026

VOTATION FÉDÉRALE DU 8 MARS 2026

Les villes saluent le oui à l'imposition individuelle et le non à l'initiative SSR

Les villes se réjouissent du oui à l'initiative sur l'imposition individuelle et du non à l'initiative pour la réduction de moitié de la redevance radio-télévision. La Suisse se voit ainsi conférer une imposition des couples mariés conforme à la Constitution et respectueuse de l'égalité entre les genres et soutient un service public solide, qui renforce la formation démocratique des opinions.

Désormais, la Suisse n'aura plus qu'un seul système fiscal, qui imposera chacun et chacune individuellement. Cela marque la suppression d'une inégalité de traitement anticonstitutionnelle et de la pénalisation du mariage. Les villes, qui se sont impliquées en faveur d'un changement de système, se réjouissent vivement du résultat. La décision populaire en faveur de l'imposition individuelle est une grande avancée dans le sens de l'égalité entre les genres. Elle renforce notamment les femmes dans leur indépendance financière, mesure importante contre les risques de pauvreté induite par la vieillesse ou le divorce. Les incitations à exercer une activité lucrative créées par ce changement de système peuvent avoir des effets positifs sur l'économie nationale et contrer la pénurie de main-d'œuvre. L'imposition individuelle tient ainsi compte de la diversité des modes de vie actuels, en particulier dans les villes.

Grâce au rejet de l'initiative populaire «200 francs, ça suffit !», une réduction de moitié de la redevance radio-télévision de la SSR a été évitée. Cette réduction aurait eu des répercussions grave sur l'information, la culture et la formation démocratique des opinions à l'échelle nationale et locale. Les villes, échelon de l'État, ont besoin de médias régionaux de haute qualité, qui reflètent les conditions locales. Grâce à ces nouvelles diffusées par les médias régionaux, la population peut s'informer, se forger une opinion fondée et participer au système démocratique des villes.

Renseignements

Benjamin Fröhlich, responsable de la communication, medien@staedteverband.ch, 031 356 32 44

L'**Union des villes suisses** défend les intérêts et préoccupations des villes, des agglomérations et des communes urbaines. Elle constitue ainsi la voix de la Suisse urbaine, où vivent environ les trois quarts de la population suisse et où sont générés 84 % de la performance économique de notre pays.